



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Projet d'aménagement dédié aux bus « Bus entre Seine »

Communes de Sartrouville (78), Argenteuil, Bezons et Cormeilles-en-Parisis (95)

Par arrêté n°2021-16556, les préfets du Val-d'Oise et des Yvelines ont prescrit, à la demande et au profit d'Île-de-France Mobilités, l'ouverture d'une enquête publique unique portant sur la déclaration d'utilité publique du projet d'aménagement dédié aux bus « Bus-entre-Seine », emportant mise en compatibilité des Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) des communes de Sartrouville (78), Argenteuil, Bezons et Cormeilles-en-Parisis (95).

Cette enquête se déroulera du samedi 6 novembre 2021 au samedi 11 décembre 2021 inclus, soit pendant une durée de 36 jours consécutifs.

Pendant ce délai, les personnes intéressées par ce projet pourront prendre connaissance du dossier d'enquête publique, en mairies de Sartrouville (78), Argenteuil, Bezons et Cormeilles-en-Parisis (95) et consigner leurs observations sur les registres ouverts à cet effet, aux heures habituelles d'ouverture au public des bureaux et dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

Elles pourront également transmettre leurs observations par courrier, en mairie d'Argenteuil, à l'attention du commissaire enquêteur, 12-14 boulevard Léon Feix, 95107 Argenteuil Cedex, où elles seront annexées au registre d'enquête.

Le public pourra également consigner ses observations sur le projet, par voie électronique sur le registre dématérialisé via le site internet <http://tcsp-projet-busentreseine.enquetepublique.net>

Le dossier d'enquête dématérialisé pourra être consulté via le site internet visé ci-dessus et sur un poste informatique mis à disposition du public au siège de l'enquête, en mairie d'Argenteuil, aux heures habituelles d'ouverture au public des bureaux, dans le respect des mesures sanitaires en vigueur.

Madame Muriel LESCOP, est nommée commissaire-enquêteur pour conduire cette enquête.

Elle se tiendra à la disposition du public afin de recevoir les observations et propositions du public, dans le respect des mesures sanitaires, aux lieux, dates et heures précisées ci-après :

Mairie d'Argenteuil :

- le samedi 6 novembre 2021 de 9h à 12h
- le mercredi 17 novembre 2021 de 11h à 13h30
- le samedi 11 décembre 2021 de 9h à 12h

Mairie de Bezons :

- le mercredi 10 novembre 2021 de 13h30 à 16h
- le mercredi 24 novembre 2021 de 9h à 12h
- le vendredi 3 décembre 2021 de 13h30 à 16h

Mairie de La Cormeilles-en-Parisis :

- le samedi 27 novembre 2021 de 9h à 12h

Mairie de Sartrouville :

- le mardi 16 novembre 2021 de 18h à 20h

En complément des dossiers déposés dans les lieux d'enquêtes et de la rencontre avec le commissaire enquêteur, des informations peuvent être obtenues auprès d'Île-de-France Mobilités, à l'adresse suivante : Île-de-France Mobilités, 39-41 rue de Châteaudun 75009 Paris, tel : 01 47 53 28 00

Le rapport et les conclusions émises par le commissaire enquêteur seront communiquées à toute personne concernée, qui en fera la demande au directeur départemental des territoires ou aux mairies concernées.

Ils seront également diffusés sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise, rubriques Politiques-publiques\Aménagement du territoire et construction\Urbanisme-Planification-Logement\Les déclarations d'utilité publique\DUP

Au terme de l'enquête et au vu du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, un arrêté inter-préfectoral se prononcera sur l'utilité publique du projet et sur la mise en compatibilité des documents d'urbanisme des communes précitées.